

PRIMERUS Patrimoine

(Part R - ISIN : FR0011358126)

Société de gestion : FLORNOY

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de gestion de réaliser une performance annuelle, nette de frais, supérieure de 1% à l'indice d'inflation en zone euro (inflation zone euro hors tabac, calculée par Eurostat), sur la durée de placement recommandée.

L'OPCVM investit de manière discrétionnaire en actions, instruments de taux et placements monétaires. L'allocation du portefeuille entre ces différentes classes d'actifs est réalisée par l'équipe de gestion de façon discrétionnaire, en fonction des anticipations du gérant et des perspectives des différents marchés (actions, taux, crédit).

Sur la base de son scénario macro-économique, l'équipe de gestion établit la stratégie au travers d'investissements en direct et/ou en OPCVM ou FIA et/ou par le biais des instruments financiers à terme.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM cherchera à avoir comme exposition : 80% en actif monétaire + 20 % en actifs actions européenne, tout en pouvant s'écarter cette exposition cible. L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition et d'investissement sur l'actif net suivantes :

De 0% à 35% de l'actif net du Fonds en actions de toutes zones géographiques y compris des pays émergents de toutes tailles de capitalisation, de tous secteurs, dont :

35% maximum de l'actif net en actions dites de « grandes capitalisations » (valeurs dont la capitalisation boursière est supérieure à 10 milliards d'euros)

35% maximum de l'actif net en actions dites de « moyennes capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 et 10 milliards d'euros)

15% maximum de l'actif net en actions dites de « petites capitalisations » (valeur dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros)

- 15% maximum de l'actif net en actions de pays émergents ;
- **De 0% à 100% de l'actif net du Fonds en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, d'émetteurs des pays de la zone OCDE, y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :**
 - **De 0% à 25% de l'actif net maximum d'émetteurs hors OCDE y compris de pays émergents**
 - 50% maximum de l'actif net en instruments de taux spéculatifs (non « Investment Grade »), ou non notés ;
 - jusqu'à 25% de l'actif net en instruments de taux de pays émergents.

- **Jusqu'à 25% de l'actif net sur les marchés des obligations convertibles**
La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et + 10.
- **De 0% à 50% de l'actif net au risque de change sur des devises hors euro.**

L'OPCVM peut être investi en :

- actions ;
- titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en FIA de droit français, mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture, non systématique, des risques d'action, de taux ou de change, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

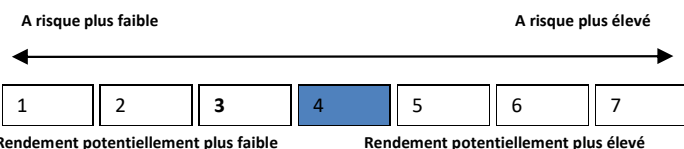
Durée de placement recommandée : Supérieure à 3 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi de Bourse ouvert avant 11h (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J).

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi, à l'exception des jours fériés en France, et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 3 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme

d'investissement sans risque. Cet OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de son exposition discrétionnaire aux marchés de taux et d'actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes et induire une volatilité de la valeur liquidative importante, donc un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : Le fonds investit dans des actifs qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité et en particulier dans des actions de petites et moyennes capitalisations. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions notamment en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE

Néant

FRAIS DE SORTIE

Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE

FRAIS COURANTS (*)

2.17%

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

COMMISSION DE SUR PERFORMANCE

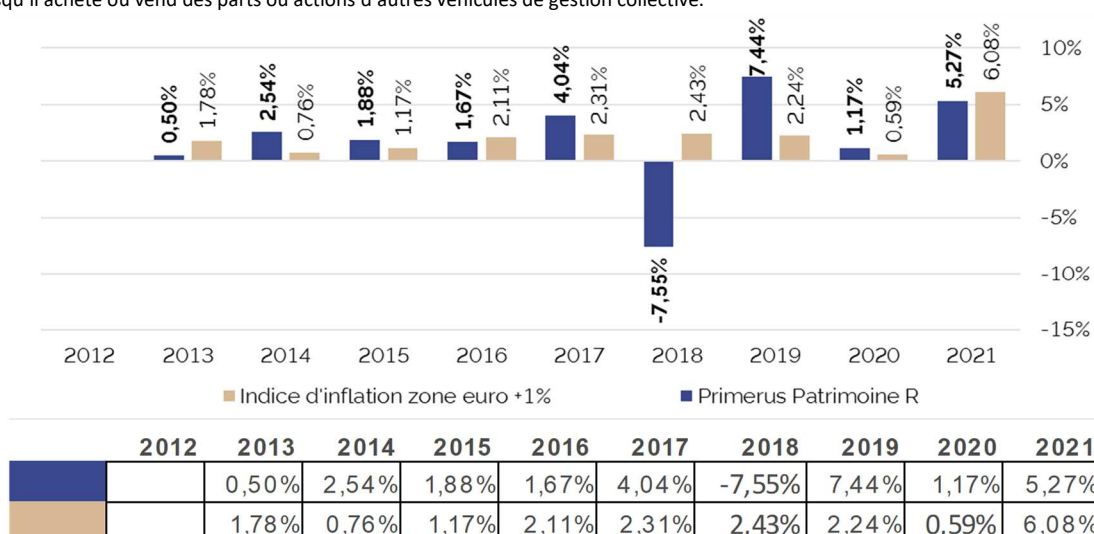
Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31/12/2020. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet

www.flornoy.com

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur de comparaison est calculée dividendes réinvestis pour l'EURO STOXX et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'EONIA.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 21/12/2012

DATE DE CREATION DE LA PART : 2012

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :

23 mars 2018 : modification de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : **FLORNOY, 9 avenue de l'opéra, 75001 PARIS**

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.flornoy.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Directive abrogée. L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de Flornoy ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Politique de rémunération actualisée : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Flornoy: <http://www.flornoy.com/reglementation.php>. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Flornoy est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/02/2022.

FLORNOY – PRIMERUS Patrimoine